
Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 28 FÉVRIER 1862.

Crédit provisoire de 350,000 francs au Ministère des Affaires Étrangères ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION ⁽²⁾, PAR M. VAN ISEGHEM.

MESSIEURS,

Dans la séance de ce jour, M. le Ministre des Finances a soumis à la Chambre une nouvelle demande d'un crédit provisoire de 350,000 francs, destiné à faire face aux besoins des divers services du Département des Affaires Étrangères.

Il a été impossible jusqu'à présent à la Chambre de s'occuper de la discussion du budget des Affaires Étrangères pour l'exercice courant, et comme le crédit de 300,000 francs, qui a été voté vers la fin de décembre dernier, a été établi dans la prévision que le budget de ce ministère aurait été voté, au plus tard, dans les premiers jours du mois de mars, la commission, à l'unanimité, vous propose d'adopter d'urgence le projet de loi, tel qu'il vous a été présenté par le Gouvernement.

Le Rapporteur,

JEAN VAN ISEGHEM.

Le Président,

E. VANDENPEEREBOOM.

(1) Projet de loi, n° 82.

(2) La commission, présidée par M. E. VANDENPEEREBOOM, était composée de MM. CROMBEZ, SADATIER, VAN ISEGHEM, VANDER DONCKT, DE RENESSE et DE GOTTAL.
